



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE
THIAIS
(Département du Val-de-Marne)

PROCÈS-VERBAL DE LA
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
SAMEDI 30 JANVIER 2021

-=-=-=-

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal : 35
Présents à la
séance : 27
L'an deux mil
Vingt et un

L'an deux mil vingt et un le 30 janvier, à onze heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Thiais, régulièrement convoqués le 22 janvier 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans le complexe municipal sis 56 rue de la Saussaie (délocalisation en raison de la pandémie de Covid-19), sous la présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire.

Monsieur le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

Monsieur le Maire : « Je vais procéder à l'appel nominal pour cette séance du Conseil Municipal qui se déroule de manière inhabituelle. En effet, nous nous réunissons un samedi matin, à 11 heures, compte tenu du contexte de crise sanitaire. Cette situation nous impose un certain nombre de restrictions, tel que l'instauration d'un couvre-feu national à 18 heures. En conséquence, nous avons décidé, à l'instar de l'organisation des précédentes commissions municipales, de tenir cette assemblée aujourd'hui, plutôt qu'un soir de semaine. »

ETAIENT PRESENTS : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – MM. DELPLACE – COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – BOUMOULA – GREINER – LONY – ROBILLARD

ABSENTS : Mme ZITI (procuration à Mme HADDAD) – M. DAOUDA (procuration à M. BEUCHER) – Mmes BAUDET (procuration à M. COLBEAU) – SALHI-MELLAHI (procuration à Mme GERMAIN) – LE SOUFFACHE (procuration à M. ROBILLARD) – HILLION (procuration à M. LONY) – MM. TIPHAGNE - PATRY

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Chantal GERMAIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Monsieur le Maire : « Avant de débiter l'ordre du jour de la séance, nous devons procéder à l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal, soit le 17 décembre 2020. Y-a-t-il des observations particulières ?

Je mets aux voix. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – M. GREINER

Par 4 voix CONTRE : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION

Monsieur le Maire : « Un compte-rendu est le reflet fidèle des échanges et débats qui se sont déroulés lors d'une séance. Dans toutes les assemblées de France, il permet à l'ensemble des élus de s'assurer que leurs votes, ainsi que leurs interventions, ont bien été prises en compte. Les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal sont retranscrits, in extenso, proche du mot à mot. Je ne comprends donc pas votre position sur l'approbation de ce document.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour de la séance, je souhaite informer les membres du Conseil Municipal du résultat du recours, émanant des élus représentants la liste « Thiais pour Tous », suite aux élections municipales du 15 mars 2020. La liste que j'ai guidée, a remporté ces élections, dès le premier tour, avec plus de 61 % des suffrages.

Malheureusement, en dépit de ces chiffres, Madame LE SOUFFACHE a déposé un recours : le 23 décembre dernier, le Tribunal Administratif de Melun l'a débouté de sa demande. L'ensemble des moyens invoqués a été rejeté, validant ainsi, l'élection de la liste que je conduisais. »

Monsieur ROBILLARD : « Monsieur le Maire, bonjour. Je ne savais pas que ce point était à l'ordre du jour. Pour être tout à fait impartial, comme vous avez lu le jugement, il y a des termes qui donnent raison à Laurence LE SOUFFACHE. Malheureusement, je n'ai pas le jugement sous les yeux. Donc le mieux pour que tout le monde soit informé de manière transparente, ça serait peut-être que vous le diffusiez à tous les membres de cette assemblée. Merci. »

Monsieur le Maire : « Monsieur ROBILLARD, vous mettez en exergue, encore une fois, votre méconnaissance des procédures. En effet, lorsqu'un recours est formé contestant les résultats d'une élection, l'ensemble des membres de l'Assemblée élue est destinataire des conclusions finales de la juridiction. Tous les membres du Conseil Municipal ont donc reçu, par lettre recommandée avec accusé de réception, notification du jugement du Tribunal Administratif de Melun. »

Monsieur ROBILLARD : « Je parlais de l'information aux Thiaisais : le fait de joindre le jugement au PV, par exemple, permettrait à tous les Thiaisais d'avoir l'information. »

Monsieur le Maire : « Vous menez un combat d'arrière-garde : tous les moyens soulevés par votre groupe pour contester les résultats des élections municipales ont été rejetés. Aujourd'hui, comme après le premier tour, vous devriez tirer les conséquences du vote des Thiaisais qui se sont exprimés dans les urnes. Je vous invite à respecter une certaine modération, Monsieur ROBILLARD. Votre attitude dessert le travail de cette Assemblée : nos rapports devraient être constructifs, sans agressivité et, surtout, sans opposition inutile ; il en va de la vie démocratique de notre Ville. »

Monsieur ROBILLARD : « Ce que vous appelez agressivité, c'est de la démocratie, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Ce genre de remarque n'est pas à la hauteur de la teneur de notre débat. »

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n° 1 : Présentation pour information de l'arrêté préfectoral n°2020/3659 du 1^{er} décembre 2020 portant autorisation environnementale accordée à la société Valo'Marne sise 10/11 rue des Malfourches 94034 Créteil Cedex, en vue d'exploiter une unité d'incinération de déchets

Monsieur le Maire expose :

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 juin au 1^{er} août 2020, Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, par arrêté du 1^{er} décembre 2020, a procédé à l'enregistrement des installations de la société Valo'Marne sises 10/11 rue des Malfourches à Créteil, destinées à l'exploitation d'une unité d'incinération des déchets.

Un exemplaire de l'arrêté préfectoral n°2020/3659 du 1^{er} décembre 2020 accompagné des prescriptions techniques est annexé à la présente note de synthèse.

La Ville n'est pas concrètement impactée par le projet mais n'est concernée que parce qu'elle est incluse au périmètre d'affichage réglementaire fixé par l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement.

Aussi, et conformément aux mesures de publicité définies à l'article R.512-46-24 du Code de l'Environnement, l'arrêté préfectoral précité doit être présenté pour information au Conseil Municipal.

Point n° 2 : Présentation pour information de l'arrêté préfectoral n°2020/3633 du 30 novembre 2020 relatif à l'exploitation du centre bus située au 12 rue du Bas Marin 94320, et exploitée par la RATP

Monsieur le Maire expose :

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 juin au 16 juillet 2020, Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, par arrêté n°2020/3633 du 30 novembre 2020, a autorisé l'exploitation, par la RATP, du centre bus sise 12 rue du Bas Marin à Thiais, celle-ci étant répertoriée dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Un exemplaire dudit arrêté préfectoral, accompagné des prescriptions techniques, est annexé à la présente note de synthèse.

Pour mémoire, lors de sa séance du 2 juillet dernier, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à la demande d'autorisation souscrite par la société RATP, sous réserve du déplacement d'un poste GRT Gaz.

En effet, le dossier de consultation fourni à l'appui de l'enquête publique faisait apparaître son édification sur l'espace vert situé le long de la RD186, en entrée de Ville. Cet édifice technique, disgracieux et imposant dans l'environnement, faisait disparaître un espace vert ainsi que des arbres. C'est la raison pour laquelle la Ville a souhaité qu'il soit déplacé au niveau du parking de la RATP. Cette réserve a été reprise par le Commissaire-enquêteur dans ses conclusions, après que le Maire a porté cet avis dans le registre prévu à cet effet.

Point n° 3 : Approbation de la convention d'occupation du parking de l'Hôtel de Ville de Thiais par les véhicules de service de la Police Nationale

Monsieur le Maire expose :

Le Ministère de l'Intérieur a saisi la Ville de Thiais afin que soit étudiée la possibilité pour la Commune d'héberger les véhicules de service de la Police Nationale, affectés au Commissariat de Thiais.

En effet, les protocoles de sécurité désormais applicables imposent aux services de maintien de l'ordre le remisage de leurs véhicules de service dans des parkings fermés. Or, la disposition et l'agencement du Commissariat de Thiais, sis rue Victor Basch, ne permettent pas de mettre en œuvre ces modalités d'entreposage. Face à ce constat, le Ministère a sollicité les services communaux afin qu'une solution d'accueil puisse être mise en œuvre, au sein du domaine privé de la Commune.

Eu égard à la proximité géographique immédiate et à son agencement, la Municipalité a proposé de mettre à la disposition des services de la Police Nationale, des places de stationnement au sein du parking de l'Hôtel de Ville, accueillant les véhicules du personnel communal, ainsi que les véhicules de service de la Commune. Le Ministère de l'Intérieur a accepté cette proposition.

Les parties se sont accordées pour que trois véhicules de la Police Nationale puissent stationner au sein du parking de l'Hôtel de Ville de Thiais, en dehors des heures d'ouverture du Commissariat de Thiais. Cette occupation précaire, à titre gratuit, est conclue pour une durée d'un an, à compter du 8 février 2021.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention d'occupation du parking de l'Hôtel de Ville par les véhicules de service de la Police Nationale ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

Monsieur le Maire : « La Police Nationale souhaite mettre à l'abri trois de ses véhicules durant la nuit. Néanmoins, elle ne dispose pas des structures nécessaires et ne peut pas construire de box à cette fin.

Par conséquent, le Commissaire de Police a sollicité la passation d'une convention entre nos services afin de permettre le stationnement desdits véhicules au sein du parking de l'Hôtel de Ville. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

FINANCES

Point n° 4 : Création d'une bourse au mérite pour les bacheliers

Monsieur le Maire expose :

L'épreuve du baccalauréat marque la fin du second cycle de l'enseignement du second degré et permet l'accès aux études supérieures. Quelle que soit l'orientation choisie par le jeune lycéen, l'obtention de ce diplôme demeure essentielle.

La Ville souhaite encourager les élèves de terminal et valoriser leur investissement personnel en récompensant ceux qui obtiendront une mention « Très Bien » ou « Bien » à cet examen.

Il est donc proposé d'allouer une gratification, aux titulaires des mentions « Bien » et « Très Bien », d'un montant respectif de 100 euros et 150 euros. Celle-ci sera versée aux bacheliers résidents Thiaisais, sans condition de ressources, et ce, quelle que soit la localisation géographique de leur établissement scolaire.

En juin 2019, 46 mentions « Très Bien » et 59 mentions « Bien » étaient décernées aux élèves, résidents à Thiais. Ainsi, peut-on raisonnablement prévoir un budget prévisionnel annuel de 12.800 euros.

Pour bénéficier de cette récompense lesdits récipiendaires devront la solliciter avant le 31 décembre de l'année d'obtention du baccalauréat et joindre la copie de leur relevé de note ou de leur diplôme précisant la mention obtenue.

Les jeunes demandeurs devront être titulaires d'un compte bancaire courant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- D'approuver la création d'une bourse au mérite pour les bacheliers ;
- De récompenser les jeunes résidant à Thiais ayant obtenu le baccalauréat avec mention « Bien » ou « Très Bien » en leur attribuant la somme respective de 100 euros et 150 euros.

Monsieur le Maire : « L'instauration d'une gratification aux titulaires de mentions au baccalauréat était un des engagements de la campagne municipale de l'année passée. Ce sujet a d'ores et déjà été traité en Commission Jeunesse, le 14 décembre 2020, ainsi qu'en Commission des Finances, ces derniers jours.

Cette bourse permettra aux bacheliers, qui ont obtenu une mention « très bien » ou « bien », de recevoir une gratification à hauteur de 150 et 100 euros. Le budget prévisionnel est d'environ 13 000 euros, compte tenu des résultats de l'année 2019.

Les élèves de terminale qui passeront le bac en juin 2021, connaîtront malheureusement des conditions d'examen exceptionnelles et notre souhait est de les aider et de les motiver. A cet effet, cette bourse sera la bienvenue. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

URBANISME

Point n° 5 : Approbation de la convention d'Ingénierie Stratégique de Développement 2021-2023 à conclure avec l'EPA ORSA

Monsieur le Maire expose :

L'Opération d'Intérêt National Orly Rungis - Seine Amont (OIN ORSA) est placée sous la responsabilité d'un établissement public d'aménagement : l'EPA ORSA. Cette structure partenariale assure à la fois la gouvernance politique et l'ingénierie stratégique et opérationnelle du projet.

L'établissement, créé en 2007, réunit 11 communes (Ablon-sur-Seine, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine), le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la Région Île-de-France et l'État.

Au-delà des études menées à l'échelle de l'ensemble de l'OIN ORSA, visant notamment à définir une stratégie territoriale, environnementale et économique sur le territoire des villes membres, l'EPA ORSA accompagne les Villes de Thiais et d'Orly dans le projet d'aménagement de la zone SENIA consistant dans la mutation de cette zone économique en un bassin de vie, autour de la future gare de la ligne de métro 14.

L'EPA ORSA a transmis à la commune de Thiais une convention de financement du programme d'ingénierie stratégique de développement pour la période 2021-2023 (cf. document annexé).

La contribution de l'ensemble des communes est fixée à 600 000 euros par an, pour les trois prochaines années. Cette somme est fixe pour toute la période 2021-2023. La contribution par commune est calculée à partir du nombre d'habitants et du potentiel fiscal par habitant.

Pour rappel, la participation de la Ville aux études de l'EPA ORSA s'élevait à 46 217 € pour l'année 2020. Son montant prévisionnel pour 2021 est de 41 600 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention d'Ingénierie Stratégique de Développement 2021-2023 à conclure avec l'EPA ORSA ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

Monsieur le Maire : « La convention d'Ingénierie Stratégique de Développement est conclue entre l'EPA ORSA et les 11 villes adhérentes, tous les trois ans. Ces dernières participent aux frais engagés par l'Etablissement public afin de développer les projets d'aménagement, notamment au travers d'études pré-opérationnelles.

Pour ce qui concerne le territoire thiaisien, ces dépenses sont liées au projet de la zone Sénia. Son avancement a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation lors de la dernière réunion de la Commission Urbanisme, le 21 janvier 2021. Le support Powerpoint, projeté à ses membres, leur a été communiqué ces derniers jours. Ce document sera également annexé au compte-rendu de la présente séance du Conseil Municipal, afin que chaque membre de l'Assemblée ait une parfaite information de cette opération emblématique.

Je vous rappelle que la participation prévisionnelle financière de Thiais s'élèvera à 41 600 € pour 2021, contre 46 217 € en 2020. »

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Point n° 6 : Approbation de la convention partenariale de consolidation financière de l'EPA ORSA

Monsieur le Maire expose :

Créé par décret le 10 mai 2007, l'EPA ORSA a été conçu comme l'outil d'une gouvernance partagée entre l'Etat, la Région, le Département et les 11 communes qui le composent. Il est chargé de concevoir et d'animer un projet global d'urbanisme et de développement au moyen d'une ingénierie stratégique sur le secteur de l'Opération d'Intérêt National Orly Rungis Seine Amont.

L'accélération des projets sur les exercices 2017 et 2018 a confronté l'EPA ORSA à des difficultés financières provenant, d'une part, de la faible rentabilité de ses opérations, qui ne permettent pas de couvrir entièrement les frais de structure, du fait notamment de la complexité des opérations conduites ; et d'autre part, d'un rythme de cessions plus lent que les dépenses d'aménagement à engager dès à présent sur un grand nombre d'opérations. Ainsi, la dotation en fonds propres à la création de l'EPA, s'est avérée, par la suite, insuffisante pour mener à bien les opérations complexes d'aménagement qui lui ont été confiées.

Face à ce constat d'une situation financière dégradée, un rapport a été élaboré conjointement par les Directeurs Généraux de Grand Paris Aménagement et de l'EPA ORSA, afin d'explorer aux plans juridique, financier et opérationnel les solutions envisageables en vue de conforter l'activité de l'Etablissement. Ce document est le fruit d'une réflexion menée en interne, ainsi que d'une articulation avec le représentant de l'Etat dans le département, chargé pour sa part de recueillir les avis des collectivités territoriales, membres de la gouvernance de l'EPA.

A l'issue du Conseil d'Administration de l'Etablissement de mars 2019, il a ainsi été proposé de conserver l'EPA ORSA sous sa forme actuelle pour lui permettre de poursuivre son activité par une contribution financière de trente millions d'euros fixée à parité entre l'Etat, le Conseil Départemental et les autres collectivités, soit dix millions d'euros chacun.

Ces financements permettront à l'Etablissement de conduire ses actions d'aménagement en couvrant ses besoins en fonds de roulement de fonctionnement et d'investissement. La constitution d'un fonds de roulement répond en effet à plusieurs besoins :

- Permettre le démarrage d'une opération en couvrant les dépenses (études stratégiques, ingénierie, mise en état des sols, etc.) intervenant en amont des premières recettes ;
- Assurer le financement d'opérations structurellement déficitaires du fait de leur contexte (renouvellement urbain, dépollution, marché immobilier à créer...) ;

- Contribuer au financement d'infrastructures primaires.

Dans le cadre de cette convention, les signataires décident de rappeler les orientations définies initialement dans le protocole fondateur de l'Opération d'Intérêt National Orly Rungis-Seine Amont signé en 2007, ainsi que d'arrêter les modalités de consolidation de la situation financière de l'EPA ORSA.

Toutes les communes participent au financement de l'activité d'ingénierie stratégique au service du territoire d'ORSA (cf. point n°4 - *infra*), visant à favoriser l'émergence de projets d'aménagement. Pour le soutien à l'aménagement à travers la constitution d'un fonds de roulement, le principe d'un soutien complémentaire a été arrêté. Les paramètres retenus sont les suivants :

- Communes concernées : celles ayant des projets en phase opérationnelle sur leur territoire, c'est-à-dire en phase de réalisation au 1^{er} janvier de l'année ;
- Critères de répartition de l'effort financier : chiffre d'affaires à terminaison (50%) et potentiel financier par habitant (50%).

Le bloc communal versera donc 10 millions d'euros pour la période 2020-2025 (1,5 millions d'euros en 2020, puis 1,7 millions d'euros par an), en fonction de ces deux critères.

La convention prévoit que la participation des villes puisse être minorée d'autant si une autre entité venait à apporter une contribution complémentaire. Des discussions sont actuellement en cours avec la Métropole du Grand Paris et la Région Île-de-France en vue d'une contribution de l'ordre de 5 millions d'euros.

La contribution financière de la Ville de Thiais pour 2020 et 2021 est de 0 €. Elle évoluera entre 2022 et 2025, notamment en fonction de l'état d'avancement de l'opération d'aménagement en cours sur le Sénia, mais également de la participation de la Métropole du Grand Paris ou de la Région Île-de-France, le cas échéant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de consolidation financière de l'EPA ORSA ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

Monsieur le Maire : « L'EPA ORSA est en proie à d'importantes difficultés financières. Or, cet outil, précieux pour les Communes, doit être sécurisé économiquement, afin de faire prospérer des projets d'ampleur dans tous les secteurs de l'OIN ORSA, et singulièrement à Thiais, dans la zone Sénia. Afin de pérenniser la structure et de pallier ces problématiques financières, l'Etat, le Conseil Départemental du Val-de-Marne et les collectivités se sont accordés sur la nécessité de mettre en œuvre un fonds de roulement qui permettra à l'EPA ORSA de subsister en attendant de récolter les fruits des opérations d'aménagement en cours ou à venir. Ainsi, l'Etat, le Département et les 11 villes qui composent l'Etablissement, abonderont, à parité, une contribution de 30 millions d'euros au total d'ici à 2025, soit : 10 millions d'euros versés par l'Etat, 10 millions d'euros par le Département et enfin, 10 millions d'euros par le bloc communal. La participation de ce dernier s'étale sur six ans, répartie comme suit : 1 500 000 € en 2020 puis 1 700 000 €, chaque année, jusqu'en 2025. La contribution financière de la Ville de Thiais est nulle en 2020 et 2021 puis devrait s'élever à 150 000 € par an, entre 2022 et 2025.

La Métropole du Grand Paris, ainsi que la Région Île-de-France, ont également été sollicités afin de participer à la consolidation financière de l'EPA ORSA. Le cas échéant, la participation du bloc communal serait minorée et la part due par la Ville de Thiais s'élèverait alors à 60 000 euros par an entre 2022 et 2025.

Bien entendu, notre objectif est de maintenir à flots l'EPA ORSA que nous estimons indispensable au développement et à la requalification d'un certain nombre de zones de ce territoire. »

Monsieur ROBILLARD : « Autant l'approbation de la convention précédente avec l'EPA ORSA ne soulève pas de questions majeures pour l'instant, autant cette convention partenariale pose problème, nonobstant le fait qu'en 2020 et 2021 la contribution de la Ville sera de 0 euros. Mais nous verrons ensuite que les risques financiers pour la collectivité sont à la hauteur des difficultés opérationnelles qui sont d'ores et déjà très importantes sur ce projet.

Dans le projet de protocole de partenariat qui nous est soumis pour la délibération suivante, il est déjà question d'un reste à financer pour les équipements publics de 50 millions d'euros. Il y a un trou dans la raquette pour l'instant de 50 millions d'euros. Or, en matière d'équipements publics, mais pas seulement, la Ville est directement concernée.

Comme vous l'avez dit, des discussions sont en cours avec la Métropole du Grand Paris et la Région d'Ile-de-France, deux structures qui ont d'ailleurs à leur tête vos amis politiques, Monsieur le Maire, et qui seraient bien avisées effectivement de verser leur participation à cette convention eu égard à la dimension métropolitaine du projet de la zone Sénia.

Compte tenu des risques financiers potentiels, qui pourraient impacter la Ville, non pas au terme du projet mais si on l'a bien compris, dès 2022 et, compte tenu du fait que, vous, Monsieur le Maire, vous avez toujours affirmé que la Ville ne débourserait pas un euro pour ce projet, vous comprendrez que nous n'approuverons pas cette convention telle qu'elle est rédigée. Merci. »

Monsieur le Maire : « Vous vous perdez dans des logiques partisans, Monsieur ROBILLARD, et votre évocation de « nos amis politiques » est malvenue. En effet, la pérennité de l'EPA ORSA est un sujet qui rassemble les partenaires institutionnels, et ce, quelle que soit leur sensibilité politique. J'en veux pour preuve que toutes les villes concernées, l'Etat et le Conseil Départemental ont accepté cette recapitalisation et que des discussions sont en cours avec la Métropole du Grand Paris et la Région. Force est de constater le consensus politique autour de cette question.

De plus, vous mélangez les sujets : je m'étais engagé à ce que la Passerelle de Thiais ne coûte pas à la Commune et c'est ce à quoi je m'attelle depuis la désignation de la Ville, comme maître d'ouvrage de cet équipement. Ainsi, j'ai obtenu de la Métropole du Grand Paris, une subvention de 5 000 000 €, complété récemment par un engagement de l'ordre de 3 000 000 € du Préfet du Val-de-Marne. Là encore, les divergences politiques sont transcendées. La Passerelle aura un coût de 10 à 12 millions d'euros et je continue à chercher d'autres sources de financements pour ce projet d'envergure. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – M. GREINER

Par 4 voix CONTRE : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION

Point n° 7 : Approbation du protocole de partenariat pour la mise en œuvre opérationnelle du projet Sénia sur les communes d'Orly et de Thiais

Monsieur le Maire expose :

Lors de la création de l'Opération d'Intérêt National (OIN) et de l'EPA ORSA en 2007, le pôle d'Orly a été identifié comme périmètre stratégique du sud parisien.

Entre 2008 et 2015, l'EPA ORSA, en partenariat avec les collectivités, a mené un programme d'études visant à affiner la stratégie urbaine à installer sur le périmètre de plus de 120 Ha de la zone Sénia ; en 2008 une pré-ZAD est mise en place sur le secteur, transformée en ZAD en 2011 ; dès 2009, une Convention d'Intervention Foncière est conclue entre l'EPA, l'EPFIF et les Communes de Thiais et d'Orly.

En 2016, la Ville de Thiais, rejoint par la Ville d'Orly, s'est portée candidate auprès du Premier Ministre, du Président de la Métropole du Grand Paris et du Président de la Société du Grand Paris au concours « Inventons la Métropole du Grand Paris » et a soumis le périmètre de la zone Sénia, pour accueillir un projet métropolitain. Fruit du cahier des charges rédigé conjointement par les deux Communes, ce projet a été désigné lauréat du concours IMGP.

L'année suivante, Linkcity a été désigné, à l'unanimité, aménageur de l'opération « Parcs en Scène », le jury relevant notamment l'ambition métropolitaine et le caractère innovant de la proposition du groupement, symbolisés par la Scène Digitale.

Le projet tel qu'il résulte du concours prévoit une programmation mixte sur le territoire communal thiaisien, mêlant notamment des logements, des commerces, des incubateurs d'entreprises, des équipements publics ainsi qu'un équipement d'envergure métropolitaine : la Scène Digitale, alors que les logements prédominent sur l'emprise située à Orly.

La prise d'initiative de l'EPA ORSA sur le Sénia, datée de juillet 2018, est adossée à un périmètre couvrant 85 hectares, correspondant à la zone d'intervention foncière de l'EPFIF et intégrant les secteurs IMGP Courson-Alouettes et Quinze Arpents.

Au stade d'avancement actuel, les différents acteurs publics que sont l'Etat, l'EPA ORSA, l'EPT et les Communes de Thiais et d'Orly ont convenu de la nécessité de fixer le cadre, les objectifs et le rôle de chacun en vue de la mise en œuvre opérationnelle du projet. Au travers de ce protocole, les signataires s'accordent sur les ambitions communes suivantes :

- Elaboration et validation de l'ensemble des études et missions nécessaires au passage en phase opérationnelle du projet SENIA,
- Résolution collective des contraintes techniques et réglementaires entravant la mise en œuvre du projet SENIA,
- Recherche des meilleures conditions d'équilibre financier de l'opération d'aménagement et de financement des équipements publics,
- Respect du calendrier opérationnel en lien avec l'arrivée du métro du Grand Paris Express.

Le protocole a pour objet de définir les modalités qui régissent le partenariat entre les signataires dans le cadre du projet de mutation de la zone Sénia. Il s'articule autour de deux axes validés par les partenaires :

- La création d'une ZAC intercommunale sur les communes de Thiais et d'Orly, d'initiative EPA ORSA ;
- La préservation de la vision du projet d'ensemble, et les moyens mis en œuvre pour en garantir la qualité et la pérennité.

Au terme d'un travail partenarial au long cours, d'ampleur inédite sur notre territoire, et à l'aune de la mise en opérationnalité du projet de mutation du Sénia, les parties ont donc notamment convenu de la mise en œuvre d'une ZAC intercommunale, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'EPA ORSA. A cet effet, une concertation relative à sa création se déroulera entre février et avril 2021 sur le territoire des Communes de Thiais et d'Orly.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le protocole de partenariat pour la mise en œuvre opérationnelle du projet Sénia sur les communes d'Orly et de Thiais ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent.

Monsieur le Maire : « Nous estimons que le projet du Sénia est une opportunité majeure pour la Ville de Thiais. Notre candidature au concours Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP), à laquelle la Ville d'Orly s'est raccrochée, a manifestement eu un effet d'accélérateur, de détonateur, remettant en selle l'EPA ORSA et les services de l'Etat, sur le secteur de leur Opération d'Intérêt National. Depuis la désignation de Linkcity, comme aménageur du projet Parcs en Scène, les différents partenaires institutionnels que sont l'Etat, les Villes d'Orly et de Thiais, l'EPT et l'EPA ORSA ont pu continuer à dessiner les contours du futur bassin de vie qui accueillera dès 2024 une gare de la ligne 14 du métro, mais constituera également un véritable carrefour de transports en commun.

Le présent protocole de gouvernance est le symbole du travail partenarial conséquent qui est réalisé depuis de nombreuses années par l'ensemble de ces acteurs, qui partagent une vision commune pour mener à la réussite de la mutation et de la requalification du Sénia.

Bien entendu, le modèle de construction de la Ville est quelque peu bouleversé : nous ne nous trouvons pas dans une approche classique qui consisterait à édifier des immeubles en attendant l'arrivée d'un réseau de transports ; ici, nous construisons la Ville avec des équipements emblématiques, ambitieux, une programmation mixte et équilibrée qui viendra s'articuler autour d'un maillage de transports inédit dans notre secteur.

Les membres de la Commission Urbanisme ont été informés dans le détail de ces éléments, au travers d'une riche présentation Powerpoint. »

Monsieur ROBILLARD : « Les modalités de financement du projet par les partenaires et surtout la part due par la Ville devant être fixée au stade du futur dossier de création de la ZAC, puis dans le futur programme de révision des équipements publics de la ZAC, il est difficile d'émettre un avis éclairé aujourd'hui sur ce protocole.

Ensuite, concernant l'article 4, il indique que les partenaires devront, je cite : « *rechercher les meilleures conditions d'équilibre financier de l'opération de l'aménagement menée en ZAC et du programme global des équipements publics portant sur le périmètre du projet d'ensemble.* ». Avant même d'avoir commencée, l'opération est déjà prévisionnellement déficitaire et les partenaires, et donc la Ville en particulier, ont déjà pour tâche de proposer des solutions pour rendre son équilibre au bilan. Par ailleurs, le risque de dépollution des sols, qui est considérable sur ce secteur, n'est pas du tout évoquée dans les documents transmis.

Alors nos questions : quelles sont les pistes d'amélioration du bilan que la Ville pourrait proposer sans nuire, bien entendu, à la qualité potentielle du projet ? Comment la Ville pourra-t-elle verrouiller sa participation du bilan de l'opération sans se laisser entraîner dans une dérive financière au long cours compte tenu de la durée très longue de cette opération, en sachant qu'il est de notoriété que le bilan d'une opération d'aménagement ne s'améliore quasiment jamais au fil du temps, à fortiori dans les temps incertains qui se profilent dans la crise éconómico-sanitaire ? Pour ce protocole également, nous constatons que la Ville pourrait être appelée à mettre la main à la poche et cela n'est pas clairement indiqué dans ce protocole que nous n'approuvons pas non plus tel qu'il est rédigé.

Dernière question : pouvez-vous nous confirmer que la Scène Digitale, qui est un des principaux éléments de programmation dans ce projet, est bien classée dans la nomenclature « commerces-services » pour 24 044 m² ? On a un peu de mal à la retrouver dans ce tableau. »

Monsieur le Maire : « Vous n'appréhendez pas le périmètre des différentes opérations s'imbriquant dans le projet global de la zone Sénia : la Scène Digitale ne fait pas partie du programme de la ZAC intercommunale. Vous confondez l'opération « Inventons la Métropole du Grand Paris », dont l'aménageur est Linkcity, lauréat du concours, enclavée géographiquement dans la ZAC qui sera portée par l'EPA ORSA.

Le protocole de gouvernance qui nous est soumis ce jour, établit un ensemble d'engagements réciproques et dresse la feuille de route des actions à mener de front par tous les partenaires signataires. Ce document est une nouvelle étape nécessaire dans la construction de l'opération, eu égard à la pluralité des acteurs du projet, et à l'aune de la concertation précédant la création de la ZAC Intercommunale sur les villes de Thiais et d'Orly. Bien entendu, il contient une proposition de programmation prévisionnelle, sur la base de laquelle les signataires s'accordent. Néanmoins, celle-ci sera susceptible d'évolutions au travers des échanges qui animent le travail collaboratif, que j'évoque régulièrement ici. La Ville, pour reprendre vos dires, n'est pas obligée de mettre la main à la poche, Monsieur ROBILLARD, et vous devriez vous réjouir que tous les partenaires s'accordent en vue de rechercher une optimisation financière, garantie de la viabilité de l'opération.

En outre, je vous rappelle que les partenaires qui signent ce protocole, l'Etat, l'EPA ORSA, l'EPT, les villes d'Orly et de Thiais, ne sont pas irresponsables. Le Préfet du Val-de-Marne notamment, très vigilant sur ces questions, n'a d'ailleurs pas encore signé le PUP dans la mesure où il souhaite finaliser le bouclage des financements, et ce, singulièrement concernant la construction d'un collège qui se situerait sur le territoire communal d'Orly. Il y a aujourd'hui des discussions avec le Département relatives à l'opportunité de la construction d'un établissement à cet endroit. »

Monsieur ROBILLARD : « Sur une opération avec de tels enjeux financiers, permettez quand même que l'on se pose des questions et c'est ce que l'on fait. Nous avons bien compris qu'il y avait deux secteurs : la ZAC et l'IMGP. Ça c'est parfaitement clair dans les schémas, en couleur cette fois-ci, qui nous ont été transmis. Mais, ceci-dit, il y a des tableaux, annexés à ce projet de convention, et dans ces tableaux, on a un peu de mal à retrouver la Scène Digitale. C'est tout ce que je disais. Donc, si vous me confirmez que c'est 24 000 m², dont acte, il n'y a pas de souci.

Ceci-dit, et je reprends mon topo : la viabilité de cet équipement n'est pas encore démontrée. Nous proposons donc une chose si vous le voulez bien, c'est que le terrain d'assiette de cette Scène Digitale ne soit pas vendu au promoteur mais céder dans le cadre d'un bail emphytéotique afin que, s'il y a un problème dans le futur, le terrain puisse revenir *in fine* à la collectivité. »

Monsieur le Maire : « Je suis étonné de la teneur de vos remarques, compte tenu de votre trajectoire et de la connaissance que vous devriez avoir de ces sujets. Je suis contraint de me répéter : la Scène Digitale n'appartient pas au périmètre de la ZAC.

De plus, dans une logique de maîtrise foncière, stratégie éprouvée dans les différentes opérations dans lesquelles il est impliqué, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) a acquis de nombreux terrains de la zone Sénia, pour environ 120 000 000 €. Cette méthode de lutte contre la spéculation foncière permet d'empêcher la sphère privée de profiter de l'effet d'aubaine de la mutation de la zone et de l'arrivée de la gare de métro. Par la suite, l'EPFIF, propriétaire des terrains, les vend aux aménageurs, soit par le biais d'une convention passée avec l'EPA, pour ce qui est des parcelles d'assiette de la ZAC, soit par une vente plus classique à Linkcity, pour la Scène Digitale et Parcs en Scène.

Vous vous doutez bien que L'EPFIF, organisme d'Etat, a analysé dans le détail les conditions de la revente à cet aménageur privé. La mise en œuvre d'un bail emphytéotique n'est pas une opération viable sur cet équipement. »

Monsieur ROBILLARD : « Nous avons bien compris, encore une fois, que la Scène Digitale n'était pas dans la ZAC. Mais si ce projet colossal se plante, les générations futures se retrouveront, dans 5, 10, 15, 20 ans, avec une friche de 24 000 m² dans ce projet. C'est ça qui est inquiétant. Je sais très bien que la Ville ne sera pas en direct confrontée à un problème de terrains avec une friche dessus. Mais il y aura quand même pour l'ensemble de la collectivité un problème sur ce secteur. »

Monsieur le Maire : « Soyez un peu hardi, ayez une vision d'avenir : la Ville de Thiais a une opportunité extraordinaire qu'il est de notre devoir de saisir avec l'édification d'un équipement emblématique, de niveau européen. La Scène Digitale, espace dédié à l'e-sport, fera entrer notre ville dans une nouvelle ère, projetée dans l'univers du numérique. Vous semblez ignorer la portée d'un tel espace de rencontres. Je me dois de vous rappeler que l'e-sport représente aujourd'hui un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 6 à 7 milliards d'euros dans le monde. Je dois également vous remémorer qu'avant le début de la crise sanitaire, le Comité International Olympique étudiait la possibilité d'intégrer l'e-sport aux prochains Jeux Olympiques. Ce projet n'est pas loufoque ou bancal. Il prend toute la mesure de la réalité de cette économie que vous semblez ignorer, mais qui existe bel et bien, qui n'est pas virtuelle.

De plus, malgré vos prétendues inquiétudes, il ne vous aura pas échappé qu'il s'agit ici d'une opération privée. La Ville ne prend aucun risque dans ce projet et n'a que des avantages à en tirer. Son objectif est de créer un outil qui permettra de connecter des milliards d'individus dans le monde. »

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme LEURIN-MARCHEIX – M. CURLIER-ANDRADE – Mme GERMAIN – M. TRYZNA – Mme TORCHEUX – M. CAUSSIGNAC – Mme OSSARD – M. SEGURA – Mme HAMADA-LARKEY – M. LE BOT – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – M. LAFOSSE – Mmes DONA – PHILIPPE – M. DELPLACE – Mme ZITI – M. COLBEAU – Mmes HADDAD – PACREAU-VETILLARD – MM. GUILLARD – DUMONT – DAOUDA – BOUMOULA – Mmes BAUDET – SALHI-MELLAHI – M. GREINER

Par 4 voix CONTRE : MM. LONY – ROBILLARD – Mmes LE SOUFFACHE – HILLION

Monsieur le Maire : « Je regrette votre posture rétrograde sur ces sujets. Soyez moderniste. »

Monsieur le Maire : « Je laisse maintenant la parole au groupe « Thiais pour Tous » qui m'a adressé un certain nombre de questions que nous abordons à l'issue de l'ordre du jour de la séance, comme il est de coutume. »

Monsieur LONY : « Sur le site internet de la ville nous trouvons un certain nombre d'actualités. Chaque semaine, il est fait mention de la pharmacie de garde. Ne pourrait-on pas envisager d'aller plus loin dans ce contexte sanitaire exceptionnel, en proposant notamment un onglet COVID où les Thiaisais pourraient y trouver par exemple, les pharmacies qui proposent des tests antigéniques, les horaires des laboratoires de la ville ?

Dans cet onglet, on pourrait également signaler les services municipaux ou les associations qui peuvent aider les plus fragiles (difficultés financières, isolement, ...).

D'autre part, nous sommes étonnés du nombre peu important de "Thiais magazine" pour l'année 2020, seulement 2 alors qu'il y en avait eu 4 en 2018 et 2019.

Il n'y a pas eu de numéro pour la période novembre-décembre, un numéro pourtant attendu par de nombreux thiaisais. Certaines Villes font des numéros spéciaux avec des informations locales sur la crise sanitaire. Nous avons du mal à croire que cela soit lié au contexte puisqu'un numéro est sorti pour mai-juin alors que nous sortions à peine du premier confinement. Par ailleurs, de ce fait, nous n'avons plus aucun moyen d'expression en tant qu'élus de l'opposition n'ayant pas d'espace d'expression sur les outils de communication numérique de la Ville. Est-il possible par exemple de créer un espace réservé aux groupes d'élus sur le site de la ville ? »

Monsieur le Maire : « Vous soulignez le manque d'espace d'expression de votre groupe compte tenu de la baisse de parution du bulletin municipal en 2020. Néanmoins, Monsieur LONY, la diminution relative de la fréquence d'édition du « Thiais Magazine », engendrée par la crise sanitaire, a impacté tous les groupes représentés au Conseil Municipal, y compris la Majorité.

En revanche, je tiens à rectifier vos affirmations : ce sont bien trois magazines qui ont été distribués en 2020 ; le n°111, diffusé entre le 30 décembre 2019 et le 2 janvier 2020, le n°112 en juin puis le n°113 en octobre.

Par ailleurs, vous souhaitez que le site internet de la Ville devienne un espace d'expression pour les groupes politiques mais il s'agit d'un outil institutionnel. Les informations mises en ligne ont trait à la vie courante des Thiaisais, comme l'Espace famille, les productions des services municipaux, l'accès aux renseignements, ou aux obligations réglementaires, en matière de commande publique ou de publications plus généralement. Bien entendu, ce postulat intangible vaut pour tous les outils et vecteurs numériques institutionnels de la Ville.

Le site internet de la Commune n'a pas vocation à accueillir des tribunes politiques, qu'elles émanent du groupe majoritaire ou de l'opposition. Il n'est pas non plus destiné à reprendre la ligne éditoriale du magazine ou de l'édito du Maire. Ce n'est pas un lieu de l'expression politique. Nous avons d'autres occasions, d'autres supports, qui nous permettent de débattre publiquement et je suppose que vous avez, par exemple, vous-même créer des sites, des blogs afin de vous exprimer. »

Monsieur LONY : « Très bien. Et en ce qui concerne l'onglet Covid que nous sollicitons ? »

Monsieur le Maire : « La Municipalité ne souhaite pas faire de distinction entre les informations liées à la crise sanitaire, et celles concernant plus généralement les activités de la Commune. Pour faciliter la prise de renseignements par les Thiaisais, il nous semble plus opportun de continuer à traiter l'information de la même manière, sans bouleverser leurs usages plutôt que multiplier les onglets contenant des renseignements complémentaires les uns des autres. »

Monsieur LONY : « Quand je parle d'onglet, je ne parle pas d'un feuillet à part. Je parle bien du site de la Ville. Il y aurait la possibilité d'accéder directement à une information qui concerne le Covid et donc toutes les informations qui seraient liées au Covid. »

Monsieur le Maire : « L'ensemble des messages relatifs au Covid, transmis par l'Etat et l'Agence Régionale de Santé, a bien été relayé sur le site internet de la Ville. Aucun défaut d'information ne nous a été reproché pendant cette période, pourtant si particulière.

En outre, une communication ciblée a également été mise en œuvre depuis le début de la crise sanitaire. Par exemple, nous avons récemment adressé aux personnes de plus de 75 ans un courrier afin de leur indiquer le centre de vaccination dont dépendent les Thiaisais. Celui-ci, commun entre Orly et Thiais, est ouvert depuis quelques semaines et se situe à la limite de notre territoire communal, à proximité du tabac des Tilleuls. Environ 1800 personnes ont été destinataires de cette lettre qui stipule également qu'un service de navette est proposé par la Ville, afin de transporter ceux qui en auraient besoin.

La stratégie vaccinale menée par le Gouvernement entretient une confusion, néfaste à l'image de l'action publique, à l'instar des imbroglios liés aux masques ou aux tests. »

Monsieur LONY : « Pourrait-on avoir ce courrier ? Je sais que tous les Thiaisais ne l'ont pas reçu puisque nous avons été interrogés par une personne de 75 ans justement sur les endroits où l'on pouvait se faire vacciner. »

Monsieur le Maire : « Nous vous communiquerons une copie de ce courrier. Néanmoins, son envoi a été effectué, systématiquement, auprès de tous les Thiaisais de 75 ans et plus. Je m'étonne de votre capacité à dénicher, sur tous les sujets, constamment, l'aiguille dans la botte de foin, la seule et unique personne qui n'a pas été destinataire ou qui n'a pas été appelée !

La question suivante est portée par Monsieur ROBILLARD. De nombreux éléments de réponse ont d'ores et déjà été abordés durant nos échanges de ce jour. »

Monsieur ROBILLARD : « Oui, mais il y a quand même quelques questions sur la concertation et sur ses modalités, pour le projet Sénia. Le territoire vient de prendre 2 délibérations en décembre dernier relatives au projet SENIA. L'une d'elle concerne la phase de concertation préalable obligatoire. Nous espérons vivement que la Ville va relayer le plus possible l'information sur le déroulement de la concertation car ce projet va avoir un impact énorme sur le développement de notre ville. Le programme du projet indiqué dans le document doit être maintenant stabilisé pour cette phase et nous pouvons dans la perspective de cette concertation donner ici un premier avis. Tout d'abord il est bien évident aux yeux de tous qu'il faille rénover de fond en comble cette zone, mais le projet présenté est très dense (le COS par lot atteint 4 dans certains lots), ce qui nous fait craindre une nouvelle bétonisation de ce quartier. Par ailleurs l'ampleur du programme de bureaux (soit sur Thiais : plus de 125 000 m² répartis entre la ZAC et l'IMGP) est totalement irréaliste en tant que tel, compte tenu de la concurrence très importante dans les villes riveraines, et à fortiori dans le « monde d'après » où fatalement la demande en m² par emploi va continuer de chuter dans les décennies qui viennent. »

Monsieur le Maire : « Vous vous trompez une nouvelle fois, Monsieur ROBILLARD. Si la surface de plancher prévisionnelle dédiée aux activités de bureaux est bien de 125 000 m² au total sur le territoire thiaisien du projet du Sénia, il ne s'agit pas d'une simple répartition entre la ZAC et la programmation du concours IMGP. Le périmètre de l'opération pilotée par l'EPA ORSA prévoit 70 000 m² de bureaux, notamment autour du pôle de la future gare de la ligne 14, auxquels pourraient s'ajouter, le cas échéant, jusqu'à 50 000 m² maximum de bureaux d'initiative privée. Résumer la programmation à 125 000 m² de bureaux est une erreur, ou une présentation fallacieuse. Bien entendu, il s'agit de masse prévisionnelle, à moyen terme, et tous les acteurs du projet sont particulièrement attentifs à l'évolution des usages en matière de bureaux, singulièrement autour de la question centrale du télétravail. »

Monsieur ROBILLARD : « 70 000 + 50 000, ça fait bien 120 000 m². Je ne parle pas du risque financier direct pour la Ville, je parle de risque de friches dans 5 ou 10 ans, comme pour la Scène Digitale. Que va-t-on faire si l'on se retrouve avec des terrains qui ne sont pas vendus ? Et on en voit sur plein de projets aux alentours malheureusement, comme à Choisy-le-Roi. On est donc obligé de se poser la question de l'ampleur de la programmation de bureaux, même si ce n'est pas l'aménageur lui-même et donc la collectivité, qui vend l'ensemble du programme de bureaux.

Avez-vous connaissance de la façon dont vont être menées les réunions publiques et comment la ville va-t-elle relayer l'information sur le déroulement de la concertation ?

La densité doit être revue à la baisse ; le programme de bureaux peut-il être réduit significativement et remplacé par plus d'espaces verts et de loisirs ?

Peut-on disposer de l'étude de faisabilité du projet de "scène digitale" et de l'étude de marché du programme de bureaux ? »

Monsieur le Maire : « J'ai conscience que vous souhaitez rendre la Municipalité responsable de tout, afin de pouvoir nous cibler, mais l'organisation de la concertation est du ressort de l'EPA ORSA et du Territoire. La Maire d'Orly et moi-même nous rendrons au siège de l'EPA ORSA pour participer à la première réunion publique qui aura lieu en visio-conférence le 10 février prochain. L'information relative à cette concertation est organisée par l'EPA ORSA et relayée par les deux villes. Nous y procéderons dès la semaine prochaine au travers de la distribution de flyers à Orly et à Thiais, d'affiches apposées sur les panneaux des deux villes, du relai opéré via les outils numériques à notre disposition, soient les sites internet des deux villes, celui de l'aménageur ainsi que le site dédié à l'opération, mis au point par l'EPA ORSA. »

Monsieur ROBILLARD : « C'est dans 10 jours, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Je vous répète que le pilotage de cette action est réalisé par l'EPA ORSA, qui organise la concertation à Thiais et à Orly. L'ensemble de la communication, y compris les distributions de flyers, est prévue dans les jours qui viennent, un peu plus d'une semaine avant la première réunion publique. Les experts de ces questions nous font savoir régulièrement que pour optimiser la participation à une concertation, son annonce doit être réalisée dans les jours qui la précèdent. La communication relative à une concertation ne doit pas être relayée trop tôt, sous peine d'être inefficace. Je vous le répète néanmoins, puisque vous cherchez à nouveau à nous incriminer, la Ville n'est pas responsable des modalités de la concertation.

Ce projet de très grande ampleur est une richesse pour notre territoire : le Sénia va devenir une nouvelle centralité du Grand Paris, illustrée par une desserte de transports inédite dans le secteur avec en surplus du RER C et du TVM déjà existants, la ligne 14 du métro, un nouveau transport en commun en site propre (TCSP), le projet de gare TGV, le tramway T7, et le tramway T9 prolongé. Cela constitue une chance unique de créer une nouvelle zone fonctionnelle, à l'urbanité qualitative.

Vous dites craindre les friches ou le désordre, mais vous devriez vous réjouir de la destinée que nous projetons pour ce secteur. L'idée initiale de cette opération d'importance est justement de combattre les friches ou les entrepôts, parfois délabrés, qui constituent actuellement la zone. Là où vous ne voyez que risques et dangers, nous lisons une opportunité unique et une chance à saisir.

Après de nombreuses années d'un travail collaboratif au long cours, et d'études pré-opérationnelles sur ce secteur, les conditions sont aujourd'hui réunies pour enclencher la transformation de cette zone logistique, historiquement contrainte, en un futur bassin de vie autour d'une programmation mixte mêlant commerces, logements, bureaux, locaux d'activité et équipements publics.

L'insertion urbaine et le désenclavement du quartier sont garantis par le sérieux du travail collaboratif réalisé avec les différents partenaires du projet, et par la convergence de la future desserte de transports. Le futur quartier du Sénia regroupera tous les usages, c'est-à-dire pouvoir travailler, se divertir, se loger, s'éduquer et ce, sans avoir à se transporter sur des sites éloignés. A terme, se côtoieront des restaurants, des commerces, des résidences étudiantes, des résidences pour personnes âgées, des hôtels et des équipements publics assurant une qualité de service importante aux futurs habitants.

Près de 6 500 emplois seront ainsi créés. Vous pouvez parler de risque de friches, mais nous y voyons une chance pour les Thiaisien(ne)s dans le contexte que l'on connaît, marqué par l'augmentation du chômage.

Nous ne construisons pas froidement des blocs de bétons, comme vous le soutenez. Nous installons de la vie, de la culture, des écoles, des services, de la nature aussi. Sur ce dernier point, vous évoquez la densité, sachez que la Ville a fait de la création d'un parc de 1,5 hectares, une condition préalable à la réalisation du projet. Vous vous doutez bien que l'implantation d'un espace public d'une telle ampleur, qui vient compléter ceux prévus dans le secteur IMGP, et que je défends pour créer un poumon vert, limite déjà considérablement la densité du futur quartier.

Enfin, je me dois de vous rappeler qu'il ne s'agit pas uniquement du projet du Maire de Thiais, mais de l'opération construite et portée conjointement entre tous les partenaires, qui collaborent de concert afin de faire de la mutation de la zone Sénia, une réussite totale. »

Monsieur ROBILLARD : « Je l'ai dit d'emblée : on soutient ce projet. Simplement, on pose des questions totalement légitimes. Comment les gens auront l'information pour se brancher lors de la séance virtuelle ? »

Monsieur le Maire : « Je vous le répète : la communication sera réalisée la semaine prochaine par des flyers distribués aux habitants à Thiais et à Orly, mais également par voie d'affichage et sur le site internet de la Ville. Ces informations y figureront. »

Monsieur ROBILLARD : « Est-ce qu'on pourrait avoir les études de faisabilité de la zone, Monsieur le Maire ? »

Monsieur le Maire : « Depuis de nombreuses années, l'EPA ORSA mène des études pré-opérationnelles afin de garantir la faisabilité du projet et d'en déterminer les contours. Ces éléments, souvent réalisés par de grands cabinets, à l'expertise reconnue, sont la base du travail collaboratif qui voit les partenaires, à savoir les villes, mais aussi l'Etat et le Territoire, avancer conjointement à l'élaboration de la stratégie opérationnelle du projet du Sénia. Chacun des participants aux différents comités techniques et comités de pilotage apporte sa contribution et cette démarche permet d'affiner les études, et d'apporter des amendements réguliers au projet global. Ces études appartiennent à l'EPA

ORSA et ces documents de travail, comme vous le savez, ne sont pas communicables en l'état de la procédure. »

Monsieur ROBILLARD : « Je m'étonne que la Ville n'aie pas, à sa disposition, les études de faisabilité d'ouvrages tels que la Scène Digitale. »

Monsieur le Maire : « Vous savez parfaitement, Monsieur ROBILLARD que nous parlons ici, pour l'instant, de documents de travail de l'EPA ORSA. »

Monsieur ROBILLARD : « En tout cas, nous soutenons ce projet. »

Monsieur le Maire : « Je m'en félicite. Je donne la parole à Monsieur LONY, pour la question suivante. »

Monsieur le Maire opère un rappel à l'ordre à Messieurs LONY et ROBILLARD, quant à l'obligation du port du masque pendant toute la durée de la séance.

Monsieur LONY : « Les commissions communales sont des instances consultatives où les projets sont étudiés et débattus avant d'être soumis aux délibérations du conseil municipal.

Or, les commissions Jeunesse et Sports auxquelles j'ai participé n'étaient que des réunions d'information calibrées pour ne durer qu'une demi-heure environ et où l'on nous a présenté par PowerPoint les événements passés d'une part et les projets futurs d'autre part. Projets futurs apparemment déjà décidés. Des questions étaient possibles mais aucune place n'était faite à l'étude ni au débat. Cela a été aussi le cas dans toutes les autres commissions.

Première question : pouvez-vous prévoir que les prochaines commissions permettent effectivement l'étude et le débat autour des futurs projets et que les échanges soient retranscrits dans le compte rendu ?

Il est prévu en effet qu'un compte-rendu de ces commissions soit transmis à leurs membres dans les huit jours. Ce compte-rendu est d'autant plus important que le format de ces commissions ne permet pas une prise de notes effective. Or, je n'ai reçu en guise de compte-rendu que l'énoncé de l'ordre du jour de la commission sans aucune autre information. Monsieur Tryzna, sur ma demande, m'a transmis un compte-rendu de la commission Jeunesse mais je n'ai toujours rien reçu de la commission des Sports.

Deuxième question : pouvez-vous me faire parvenir le compte-rendu de la dernière commission des Sports et prévoir qu'à l'avenir un compte-rendu effectif soit transmis aux membres des commissions à l'issue de celles-ci, accompagné des présentations PowerPoint qui ont été projetées ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons organisé la présentation des sujets d'actualité qui les concernent, aux membres de toutes les Commissions Municipales. Cette revue de projet très large permet une information totale à tous les membres du Conseil Municipal. Vous ne pouvez plaider un défaut d'information qui serait le fait d'une Municipalité, travaillant en secret, cachée du monde. La dernière séance de la Commission d'Urbanisme en a été une nouvelle illustration puisqu'un dossier très complet, relatif à la zone Sénia, a été projeté et transmis aux élus qui la composent. Cette réunion a d'ailleurs été le moment d'un débat riche avec Monsieur ROBILLARD, qui vient d'être prolongé à l'instant. La Commission des Finances est également une porte d'entrée sur tous les sujets de la Ville qu'il s'agisse des grandes masses financières, des orientations budgétaires, du fonctionnement, de l'investissement, des subventions... Les Commissions thématiques se réunissent moins régulièrement, mais nous les convoquons, en tant que de besoin, notamment en préparation d'une séance du Conseil Municipal abordant un sujet qui les concernent.

Néanmoins, je dois vous rappeler que les Commissions municipales ne sont pas le Conseil Municipal : elles ne sont pas publiques, elles ne produisent pas de décisions qui seraient opposables, mais elles réunissent, en vue de les informer, des élus qui auront à se prononcer lors d'une séance prochaine de l'Assemblée délibérante. Vous pouvez, dès lors, poser des questions sur un sujet abordé, et un avis est remis à l'issue de la Commission. »

Monsieur LONY : « Ce que je vous explique, c'est que les Commissions auxquelles j'ai assisté étaient des réunions de restitutions d'information pour des projets qui avaient déjà été étudiés, déjà été ficelés. La Commission ne discutait pas de ces projets. »

Monsieur le Maire : « Cette présentation est très réductrice, Monsieur LONY. Les différentes Commissions, réunies ces derniers mois, et notamment en décembre, ont fait l'objet de présentations très riches. Nous aurions pu nous cantonner à réduire leurs ordres du jour aux délibérations préparatoires aux séances du Conseil Municipal. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Nous avons décidé de les alimenter en présentant à leurs membres, en sus des sujets d'actualité du Conseil Municipal, toutes les actualités propres à chaque secteur, qu'il s'agisse des adaptations, reports ou modifications engendrés par la crise sanitaire, mais également des projets intéressant les membres, et qui ne sont pas soumis à l'approbation des élus de l'Assemblée délibérante, afin de nourrir leur totale information. Par exemple, lors de la réunion de la Commission des Sports, nous avons précisé les retards provoqués par le confinement dans les travaux au Gymnase d'Oriola ou au Palais Omnisports, mais nous avons également décrit le déploiement d'agrès dans la Ville, ainsi que les adaptations des manifestations communales au contexte sanitaire.

Les Commissions municipales consistent en la dispense d'informations à ceux qui auront à décider dans les jours qui suivent, lors des séances du Conseil Municipal. »

Monsieur LONY : « Merci. Pour ma bonne compréhension du processus, je voudrais savoir à quel endroit se construit le projet avant de passer en Commission et avant de passer en Conseil Municipal ? »

Monsieur le Maire : « L'exécutif de la Ville construit le projet, en appliquant le programme politique qui a été présenté devant les Thiaisien et qui a mené aux résultats de l'élection du 15 mars dernier.

Sur la base de cette large victoire aux élections Municipales, avec plus de 61% des voix, la majorité municipale décline le projet qui a été approuvé, par nos concitoyens. L'application du programme qui nous a permis de remporter cette rencontre électorale est notre devoir et notre engagement envers les Thiaisien, dont la fidélité n'a jamais été démentie.

Vous comprendrez aisément que nous ne pouvons instaurer tous nos engagements en quelques semaines. Dès lors, nous rythmons les efforts afin que l'ensemble du programme qui nous a valu d'être élus, soit mis en œuvre sur la durée de notre mandat. La fabrication de la prise de décision est opérée en plusieurs étapes : d'abord au sein de la Majorité municipale, où les Adjoint au Maire y travaillent, avant de mener un certain nombre d'échanges et de réunions internes avec les responsables des services administratifs; les services municipaux se saisissent alors de chacune des questions, et les appliquent en respectant les procédures qui s'imposent.

Par exemple, la question des bourses accordées aux bacheliers méritants était inscrite dans notre programme, et nous la mettons aujourd'hui en application. »

Monsieur LONY : « Merci. Je vais changer de thème en abordant la question de la résidence sociale Coallia. Je vous ai interrogé à deux reprises sur le devenir du foyer d'hébergement social Coallia dans le cadre du projet « Parc en Scène » qui prévoit le réaménagement de la zone Sénia. Sans réponse de votre part. Je réitère donc ici mes questions : Confirmez-vous que la résidence sociale Coallia sera détruite ? Dans l'affirmative, qu'est-il prévu pour les locataires de cette résidence ? »

Monsieur le Maire : « Vous m'avez interrogé à ce sujet, Monsieur LONY, et je n'ai pas souhaité prolonger notre échange parce que vous aviez été très inconvenant.

Je vous rappelle les faits : un résident de Coallia m'a écrit, se plaignant de son traitement par la direction de l'association. J'ai alors interrogé le directeur de Coallia, qui m'a adressé une réponse que je vous ai transmise le lendemain de votre sollicitation. A ce moment, vous m'avez rétorqué que vous « détestiez » ma réponse. Ces propos étaient extrêmement déplacés.

Par la suite, vous me demandez mon point de vue sur la situation de cette personne, qui vous a accompagné, lors de la dernière séance du Conseil Municipal. Je vous réponds aujourd'hui, Monsieur LONY : je ne peux pas prendre parti, en tant que Maire, pour les uns ou pour les autres, puisque n'ayant pas une parfaite connaissance de ce qu'il se passe à l'intérieur de cette résidence. Des voies de droit existent pour les résidents mécontents. Vous l'ignorez sans doute, mais cette résidence ne dépend pas de la Ville. Pour tous les foyers de ce type, la Préfecture est l'autorité de tutelle et peut être saisie.

Vous trouvez ma réponse détestable, j'en conclus que je n'aurai pas dû vous envoyer ce courrier. Ensuite, vous me demandez mon jugement sur la situation. Je n'ai pas d'avis, Monsieur LONY. J'ai pris la plume, puisque j'avais été sollicité par un Thiaisien. A chaque fois que j'y suis invité par un de nos concitoyens, je saisis les autorités compétentes. Quand celles-ci me répondent, je transmets ce courrier

à la personne concernée. Si la Ville est responsable, je prends des mesures si c'est nécessaire, mais quand il s'agit d'une autre institution, j'en informe le Thiaisien concerné.

Récemment, j'ai lu que vous vous inspiriez de Nelson Mandela, qui disait qu'un échec permettait d'apprendre. Apprenez alors, Monsieur LONY ! »

Monsieur LONY : « Je ne vous demande pas de me faire la morale, Monsieur le Maire. Je vous pose une question. »

Monsieur le Maire : « Je n'ai jamais réclamé la fermeture d'un foyer sur la Ville, qu'il s'agisse d'Adoma, d'Adef ou de Coallia. Ce dernier ne disparaîtra pas et sera maintenu dans le secteur. A ce stade de l'avancement du projet d'aménagement, il n'a pas été décidé si la résidence perdurerait dans sa forme actuelle : néanmoins, si elle devait être déconstruite, sa reconstruction serait effectuée sur la zone Sénia. J'ai eu l'occasion de demander expressément aux représentants de l'Etat que ce foyer ne disparaisse pas. Je veillerai à ce que cette résidence soit maintenue ou, à tout le moins, déplacée dans le même secteur, à savoir le quartier du Sénia. »

Monsieur LONY : « Je suis satisfait de votre réponse. Et, c'est de cette manière que vous auriez dû me répondre dans le courrier. »

Monsieur le Maire : « Je vous ai transmis la réponse de Coallia, immédiatement par mail, et vous avez détesté ma réponse. »

Monsieur LONY : « J'ai une dernière question qui concerne les actions de solidarité menées sur la Ville.

Nous avons déjà eu l'occasion de déplorer le manque de proactivité de la ville dans sa gestion de la crise sanitaire ainsi que les défauts de communication en direction des Thiaisien. Aujourd'hui, nous aimerions évoquer la coordination des actions de solidarité car nous avons appris que le CAJT organisait avec le support du CCAS des distributions de produits alimentaires au Gymnase Charles Peguy tous les prochains samedis de Février pour les « plus démunis » de Thiais sur rendez-vous. Nous nous réjouissons de cette initiative qui complète les actions des autres associations de solidarité, dont au moins deux nouvellement créées en lien avec la pandémie (Solidari'thiais et HumaniThiais) sans oublier le Secours Populaire, mais nous nous demandons s'il ne serait pas souhaitable de coordonner ces actions pour éviter les pics et les creux d'activité, voire les doublons. Dans ce contexte, quelle est la nature précise de l'aide que pourrait apporter le CCAS dans ces actions de solidarité ? Par ailleurs, quand la ville mettra-t-elle à jour l'annuaire des associations thiaisiennes sur son site ? On y trouve notamment des associations basées sur d'autres communes et qui ne sont donc plus présentes sur Thiais. Actuellement, si on cherche sur le site de la ville des informations relatives à un accompagnement social, on a du mal à s'y retrouver. Pourquoi le CMPP ou les pharmacies de garde se trouvent dans l'onglet associations sociales par exemple ? »

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle que l'action sociale de la Ville est portée par le CCAS qui réalise un travail considérable. Nous avons voté l'année passée une subvention exceptionnelle de 100 000 euros, afin de venir en aide aux plus vulnérables. L'attribution de cette aide est décidée par une commission qualifiée, après instruction des dossiers de demandes par un travailleur social recruté en 2020. Nous n'ouvrons pas un coffre-fort en remettant de l'argent liquide sur un coin de table. Un travail transparent est mené afin que l'assistance profite à ceux qui en ont le plus besoin, en ces temps où la solidarité est le dernier recours des plus démunis.

Notre soutien ne se limite pas à cette nouvelle dotation puisque nous accompagnons également les actions de solidarité pilotées par des associations, très présentes sur notre territoire. C'est le cas du Secours Populaire, très actif en cette période, à qui nous mettons à disposition un local à titre gratuit, ce qui représente près de 20 000 euros par an, en ajoutant les frais de fluide ou d'électricité à la perte de loyers. De plus, nous assurons à cette même association un soutien logistique avec un véhicule municipal qui transporte les palettes qui lui sont destinées. Ce soutien au travail associatif que nous menons en matière de solidarité est également central de l'action sur Thiais, des « Restos du Cœur », de l'épicerie solidaire « le Grain du Sel », du CAJT, des Ateliers de Balou, ou d'autres associations émergentes comme les petits soldats bleus. Nous effectuons, par ailleurs, des maraudes, par le biais de l'ex-UMPS, relogé à l'école Charles Péguy l'an dernier, que nous aidons en mettant à sa disposition une ambulance et en lui allouant une subvention.

La Ville assure un travail global de soutien sur tous les aspects sociaux sans se disperser. Nous ne concevons pas la solidarité comme le simple fait d'attribuer tel local à telle association émergente. Vous noterez qu'il est d'ailleurs très délicat, au regard du contexte, de réunir les personnes dans un même espace. Par exemple, le complexe des salles de la Saussaie, que nous occupons aujourd'hui est fermé. Il n'accueille plus d'associations, de fêtes privées ou d'autres événements, en dehors du Conseil Municipal, au prix de conditions et contraintes particulières. Trois associations nouvelles, créées spontanément, très ambitieuses m'ont sollicité et je vais leur répondre. On peut se féliciter de cette générosité mais nous devons concentrer l'aide que nous mettons en œuvre, sans l'éparpiller, au risque de diminuer son efficacité. »

Monsieur LONY : « Le CCAS est-il en relation avec ces associations ? »

Monsieur le Maire : « Le CCAS est en relation avec toutes les associations qui le sollicitent. »

Monsieur LONY : « C'est le fonds de ma question autour de la coordination des actions de solidarité. Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que j'ai sollicité à plusieurs reprises le rapport d'activité du CCAS et que je ne l'ai toujours pas reçu. »

Monsieur le Maire : « Ce que vous dites est faux, Monsieur LONY : tous les éléments ont été fournis à Madame LE SOUFFACHE. J'invite Madame OSSARD, qui a mené la dernière Commission des Affaires Sociales à vous répondre sur ce point précis. »

Madame OSSARD : « Merci, Monsieur le Maire. Je suis assez surprise de votre remarque, Monsieur LONY. En effet, la réunion de la Commission des Affaires Sociales qui s'est déroulée en décembre dernier, a été l'occasion de représenter en intégralité, le rapport d'activité du CCAS pour l'année 2019, en présence de Madame LE SOUFFACHE. Elle a d'ailleurs salué le travail réalisé à l'issue de la séance. »

Monsieur le Maire : « Madame LE SOUFFACHE a donc bien été destinataire des informations que vous dites n'avoir pas, vous-même, reçues. Je regrette que les canaux d'information ne soient pas fluides au sein de votre groupe. Les prochaines séances du Conseil Municipal se dérouleront en mars en avril et traiteront notamment du débat d'orientations budgétaires et du budget 2021. »

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12 heures 15.

Le Secrétaire de Séance,



Chantal GERMAIN

Le Maire,

Vice-Président de la Métropole du Grand Paris



Richard DELL'AGNOLA